

<https://www.sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article376>



Sud Éducation reste contre loi Liberté et Responsabilité des Universités dite "Loi Péresse"



!

- SUPERIEUR
Date de mise en ligne : vendredi 10 décembre 2010

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

Cette loi ne répond en rien aux problèmes des Universités :

- elle marque le désengagement financier de l'État dans la transmission du savoir au plus grand nombre : les Universités doivent dorénavant se tourner vers les entreprises privées et les Collectivités territoriales pour trouver des fonds leur permettant de fonctionner ;
- elle exacerbe la concurrence entre établissements, entre filières et entre individus sans garantir une offre de formation de qualité sur l'ensemble du territoire ;
- elle accentue les inégalités entre Universités et Grandes écoles, au lieu de remettre en cause ce système d'Enseignement supérieur à deux vitesses ;
- elle ne donne pas les moyens humains et financiers indispensables pour lutter contre l'échec en 1er cycle ;
- elle accroît la précarité des personnels par un recours encore plus important aux contractuels, y compris pour occuper des emplois statutairement dévolus aux fonctionnaires d'État ;
- elle remet en cause le fonctionnement démocratique des institutions universitaires en ce sens qu'elle accorde les pouvoirs, quasi-exclusivement et sans garde-fou, au Président de l'Université, assisté d'une poignée de conseillers.

Cette loi est dangereuse :

- Mise en place d'une logique marchande purement comptable dans l'Enseignement supérieur (recours au système des fondations, remplacement progressif des fonctionnaires par des contractuels, vente possible de bâtiments...) ;

Sud Éducation reste contre loi Liberté et Responsabilité des Universités dite "Loi Pécresse" !

- Remise en cause de l'indépendance de la Recherche et des choix pédagogiques ;
- Transformation des petites Universités de province en simples collèges universitaires de 1er cycle ;
- Création/suppression des filières en fonction des besoins économiques locaux ;
- Remise en cause du Service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche par l'aggravation des inégalités sociales et territoriales.

**C'est pourquoi, nous exigeons
son abrogation !**